MINISTÈRES
ÉDUCATION
JEUNESSE
SPORTS
ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
RECHERCHE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction générale
des ressources humaines

Le Ministre de l'Education Nationale,
La Minstre des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 85-720 du 10 juillet 1985 relatif au statut particulier des professeurs de sport ;

Vu l'arrêté du 8 mars 2019 fixant les contingentements pour l'accès à la classe exceptionnelle et à l'échelon spécial des corps des personnels techniques et pédagogiques relevant des ministres chargés de la jeunesse et des sports,

ARRETENT

Article 1 : Les professeurs de sport dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau d'avancement pour l'accès à l'échelon spécial de la classe exceptionnelle au titre de l'année 2026 :

1- M. BIDOT Patrick
2- Mme CALMELS Claire
3- M. CHOISEL Pascal
4- Mme GIRONNET Isabelle
5- M. HEYERE Philippe
6- M. HOUDAYER Jean-Fançois
7- M. JEZEQUEL Pierre
8- M. LAMBERT Christophe
9- M. LEGER Yves

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 23/11/2026

P / les ministres et par délégation,

L'adjointe au sous-directeur
des personnels des bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques, pédagogiques, sociaux et de santé

Alice LEBREDONCHEL